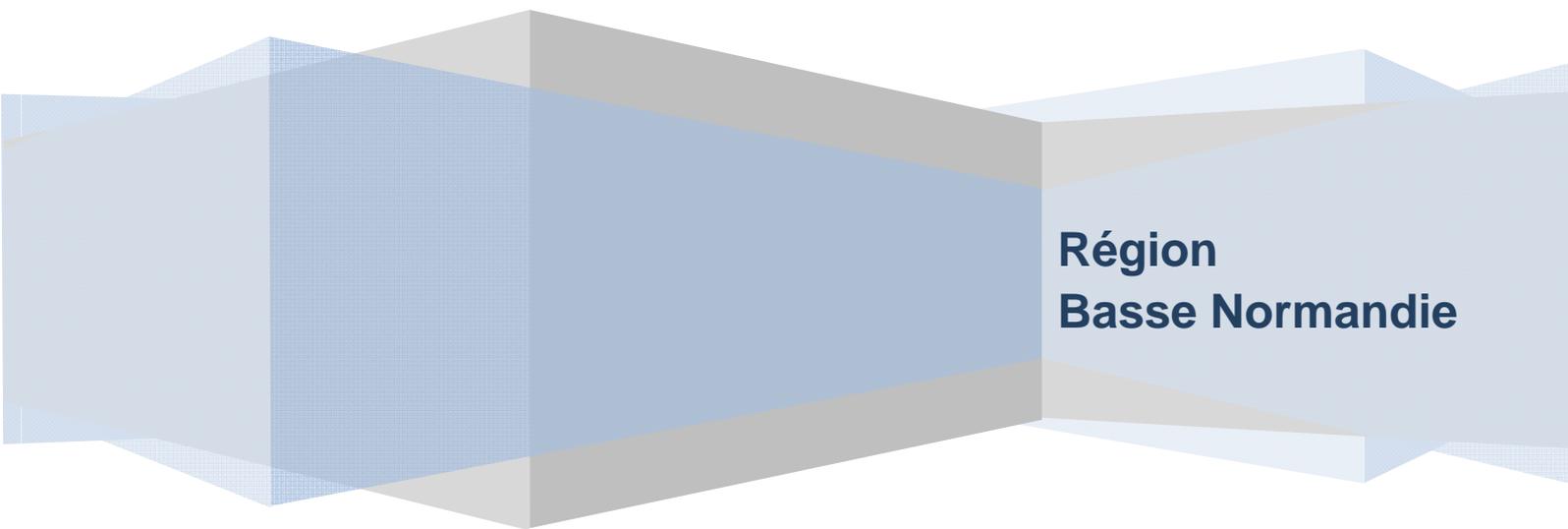




SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE BAS-NORMAND

2012-2016



**Région
Basse Normandie**

Table des matières

Propos liminaires	2
Les objectifs du SRESR pour la Région Basse-Normandie	3
La méthode d'élaboration du SRESR bas-normand	4
Les ambitions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bas-normand	6
Ambition 1 : Développer une politique volontariste d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite des étudiants pour une insertion professionnelle et sociale	6
Objectif 1 : Déployer une politique volontariste d'accès à l'enseignement supérieur	10
Objectif 2 : Faciliter la réussite des étudiants en particulier par l'accès à des conditions d'étude et de vie de qualité	11
Objectif 3 : Accompagner la construction des parcours de formation et des projets professionnels en Basse-Normandie	12
Ambition 2 : Soutenir l'excellence de la recherche académique bas-normande et l'émergence de nouveaux projets orientés vers les besoins de la société	15
Objectif 4 : Soutenir la recherche académique dans les disciplines prioritaires pour la Région Basse-Normandie	17
Objectif 5 : Contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la recherche bas-normande	18
Ambition 3 : Renforcer le transfert de technologie et la valorisation de la recherche en vue de soutenir un nouveau développement de l'économie régionale	20
Objectif 6 : Soutenir la coopération et la réalisation de projets entre les acteurs de la recherche et du monde économique et rechercher une plus grande mutualisation des moyens	20
Objectif 7 : Renforcer les dynamiques innovantes et entrepreneuriales en Basse-Normandie	22
Objectif 8 : Soutenir les actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle sur l'ensemble du territoire bas-normand	23
Ambition 4 : Renforcer l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche	24
Objectif 9 : soutenir le pôle métropolitain caennais d'enseignement supérieur et de recherche	26
Objectif 10 : Conforter les sites accueillant des antennes universitaires	26
Objectif 11 : Soutenir la dimension interrégionale de l'enseignement supérieur et la recherche à partir du PRES Normandie Université	28
Les principes de mise en œuvre, de pilotage et de gouvernance du SRESR	29
Modalités de mise en œuvre	29
Pilotage et gouvernance	29

Propos liminaires

Conscientes de l'apport des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en termes de développement économique, social et culturel pour leur territoire, les collectivités, et plus particulièrement les régions, ont développé depuis plus de 20 ans des politiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Même si ces domaines ne font pas partie de leurs compétences de droit commun, elles y consacrent des moyens importants au côté de l'Etat¹, mais également à travers des interventions propres très diversifiées. Elles s'engagent parfois ainsi dans des conventions de partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Encadré 1 : rappel de l'action de la Région Basse-Normandie en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche (budget 2011)

L'action régionale en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche est d'une part, liée aux compétences qui lui ont été transférées et d'autre part, relève d'une politique volontariste (en crédits de paiement).

Compétences de la Région

Au titre des compétences transférées, la Région contribue pour :

- 24 720 000 € au fonctionnement des formations sanitaires et sociales, et à l'attribution de bourses sur critères sociaux aux étudiants de ces filières dont la gestion est assurée par le CROUS (application barème MESR).
- 652 514 € à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (608 816 € de subvention de fonctionnement et 47 698 € pour le remboursement aux apprentis de leurs frais de restauration, d'hébergement et de transport).

Il ne faut pas oublier également le fonctionnement et l'investissement des lycées accueillant des formations de type BTS et CPGE que la Région prend globalement en compte dans sa politique en faveur de ces établissements.

Dispositifs mis en place par la Région

Dans le cadre de sa politique volontariste, diverses actions régionales en lien direct avec l'enseignement supérieur et la recherche peuvent être citées :

- 1 658 645 € pour les aides aux chercheurs (allocations doctorales ou post doctorales, etc.),
- 384 261 € au titre de la diffusion de la culture scientifique et technique (colloques notamment),
- 3 593 295 € pour les projets de recherche des organismes publics,
- 5 292 338 € pour le soutien aux transferts de technologie et les aides en direction des entreprises (structures d'interface avec les PME, actions de recherche et d'expérimentation, etc.),
- 800 000 € pour les aides à la mobilité internationale des étudiants,
- 1 511 724 € dans le cadre du financement d'actions de formation ou d'accompagnement des publics (programme ingénieurs-cadres, soutien au CNAM, etc.),
- 3 164 180 € au titre du soutien à l'enseignement supérieur (aide au démarrage, conventions de coopération avec l'université, l'EM Normandie, l'ENSICAEN, etc.)

Enfin, les engagements du Contrat de Projets État-Région 2007-2013 révisé, chiffrés sur la base du septième théorique de l'engagement global, afin de lisser les fluctuations annuelles liées à l'engagement non linéaire des projets, s'élèvent à 7 526 000 € par an.

Pour mémoire, les grands axes de ce CPER et les montants inscrits sont les suivants :

- 25 150 000 € au titre de grands projets structurants (Pole de Formation Santé avec plus de 20M€, et la construction de la Maison des Langues et de l'International),
- 2 590 000 € pour des opérations d'enseignement supérieur au profit de sites universitaires distants,
- 2 280 000 € pour la réhabilitation des logements étudiants,
- 17 175 000 € pour des grands projets de recherche répartis en trois axes (bio imagerie, biovigilance, environnement ; homme, mémoire et échanges sécurisés ; ions, matière et matériaux),
- 5 486 000 € pour des opérations de construction en vue de favoriser l'attractivité de la recherche et de l'enseignement supérieur (extension de l'ENSICAEN avec une reconstruction de laboratoires, extension de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, etc.)

Certains Conseils Régionaux avaient d'ailleurs concrétisé cette volonté par l'élaboration puis l'adoption d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Sous l'impulsion de l'Association des Régions de France et de la Conférence des Présidents d'Université², ce type d'outil se généralise dans les régions françaises depuis 2010.

¹ Notamment dans le cadre des CPER, des PO/FEDER, de l'Opération Campus, etc.

² ayant signé, le 12 octobre 2009, une convention cadre de coopération visant à renforcer le processus de contractualisation entre les conseils régionaux et les universités présentes sur leur territoire.

Les objectifs du SRESR pour la Région Basse-Normandie

Compte tenu des défis actuels auxquels les territoires sont confrontés, la Région Basse-Normandie a engagé en juin 2011 une démarche pour élaborer un Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche. L'objectif est de créer un cadre stratégique de référence pour notamment développer les spécificités bas-normandes qui sont ses atouts. L'ambition de façon générale est de conforter la richesse et la diversité de l'offre de formations supérieures et de la recherche.

Il s'agit ainsi de mieux définir les modalités de soutien par la collectivité aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de mettre en œuvre une stratégie à long terme pour faire face aux nouveaux enjeux.

En effet, la politique nationale ne cesse d'évoluer depuis 2007 en amenuisant la concertation et la contractualisation avec les collectivités : Loi de programmation pour la recherche en 2006, Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités de 2007, Appels à projets nombreux (ANR, Opération Campus, Investissements d'avenir, etc.). Il est donc nécessaire pour la Région, de saisir les finalités et les conséquences de ces orientations et de ces choix politiques.

Certes, la Région n'a pas vocation à développer une politique scientifique et universitaire en tant que telle. Cela fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, dans le cadre de l'autonomie des établissements, en leur assurant les moyens humains et matériels nécessaires à leur fonctionnement. Il appartient également à l'Etat d'assurer l'équité entre tous les territoires dans la définition des diplômes et des orientations stratégiques nationales.

Néanmoins, l'intervention de la Région dans ce domaine s'est amplifiée depuis 2004. Par un effet de proximité, elle est l'échelon à même d'exprimer les besoins de son territoire, et de ses acteurs. La Région doit établir une coopération avec les établissements universitaires et les organismes de recherche sur le territoire régional, afin de les accompagner dans leur politique de développement. Cette action régionale doit demeurer complémentaire de l'action de l'Etat : la Région n'a pas vocation à se substituer à un Etat qui se désengagerait sans compensation financière de ses obligations pour, notamment, des raisons budgétaires.

En ce sens, le SRESR se veut la rencontre entre la stratégie de la Région Basse-Normandie pour son territoire et celle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans leurs finalités générales.

Cette stratégie, partagée par l'ensemble des acteurs régionaux du savoir, ambitionne de faire rayonner aux plans national et international l'ensemble des établissements bas-normands d'enseignement supérieur et de recherche, et plus particulièrement, désormais le PRES Normandie Université.

Conforter, renforcer et soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Basse-Normandie à des fins de développement territorial constituent par conséquent l'objectif de ce SRESR.

Plus précisément, et au-delà du rôle de « structuration » de la politique de soutien de la Région dans ce domaine, ce schéma a pour vocation :

- A inscrire le territoire régional dans une perspective de développement, particulièrement en créant toutes les conditions permettant d'accroître les liens entre les problématiques territoriales se posant à l'économie régionale, et les contributions pouvant être apportées par l'enseignement supérieur et la recherche. La collectivité a la volonté d'assurer une transition vers un mode de développement durable adapté à ses caractéristiques et prenant en compte ses atouts et ses nouvelles ambitions pour accroître l'attractivité de la région.

- A offrir à la jeunesse bas-normande tous les atouts de réussite en termes de qualification et d'insertion professionnelles. La Région souhaite veiller au développement des formations de niveau 4 et plus et à la capacité d'y accéder pour le plus grand nombre afin d'assurer une insertion professionnelle durable. C'est là, pour partie, l'objet du futur Pacte territorial de l'éducation et de la formation.

Ce schéma est en cohérence avec les autres outils programmatiques et stratégiques de la Région³, et vise notamment à donner une plus forte visibilité aux dispositifs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche existants ou futurs.

L'ambition est donc de définir un partenariat plus approfondi entre la Région et les établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche. A un système où la Région répondait principalement à une sollicitation des partenaires universitaires et scientifiques, notamment dans le cadre d'appels à projets, la Région souhaite conforter les démarches de partenariat, sous forme de conventions pluriannuelles, à partir des besoins exprimés par les acteurs et citoyens bas-normands. Ce schéma sera le socle de la contractualisation future, dans la mesure où il définit de grands objectifs à court et moyen termes et où il sera décliné sous forme de propositions concrètes.

La méthode d'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bas-normand

Le SRESR a été construit en respectant des principes de concertation et de vision partagée, en rassemblant autour du Conseil Régional et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les forces économiques, sociales et culturelles du territoire régional, ainsi que l'Etat.

De juillet à novembre 2011, plus de quatre vingt personnes ont été consultées. Cela a permis d'établir un état des lieux et un diagnostic du système régional d'enseignement supérieur et de recherche, enrichi par des contributions d'acteurs régionaux du savoir.

Suite à la présentation de ce travail en comité de pilotage le 8 novembre 2011, et en Commission 6 du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) le 23 novembre 2011, quatre enjeux majeurs du futur SRESR ont été définis et validés. Ils constituent ainsi les ambitions autour desquelles s'articule ce schéma :

- Développer une politique volontariste d'accès à l'enseignement supérieur, la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle.
- Soutenir l'excellence de la recherche académique bas-normande et l'émergence de nouveaux projets orientés vers les besoins de la société.
- Renforcer la valorisation et le transfert de technologie et de connaissance en vue de soutenir un nouveau développement durable de l'économie régionale de l'innovation.
- Renforcer l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche.

³ la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), la Charte Régionale pour l'Innovation et du Développement Economique Stratégique (CRIDES) ou encore le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), et au-delà, le Plan Stratégique Régional Basse-Normandie 2020 en cours de repositionnement (PSR),

Entre le 29 novembre et le 6 décembre, trois sessions de travail, rassemblant chacune plus de cinquante personnalités qualifiées sur les thématiques suivantes :

- L'accès à l'enseignement supérieur.
- Entreprise - formation - recherche : pour une société de la connaissance.
- La géographie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur la base de ces concertations, un projet de SRESR a été soumis au comité de pilotage le 20 décembre 2011, présenté devant la Commission 6 du CESER le 14 mars 2012 et présenté en janvier 2012 à des représentants de conseils centraux, des directeurs de composantes et services de l'Université de Caen Basse-Normandie.

Ainsi, l'élaboration de ce SRESR est fondée d'une part sur la confrontation des besoins exprimés par la Région et ses partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi du monde économique et des collectivités, et d'autre part sur une vision partagée des objectifs stratégiques à adopter pour les années à venir, en prenant en compte les programmes stratégiques des différents acteurs (Région et partenaires). Elle s'appuie également sur une nécessaire articulation entre l'offre de formation supérieure et de recherche. Il s'agit de mieux adosser la formation à une recherche de qualité et de faire évoluer l'offre de formation en lien avec les thématiques de recherche.

Les ambitions du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bas-normand

Ambition 1 : Développer une politique volontariste d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite des étudiants pour une insertion professionnelle et sociale

Le dispositif bas-normand d'enseignement supérieur présente différentes caractéristiques pouvant être détaillées à travers trois prismes : la population estudiantine, les établissements d'enseignement supérieur, et l'offre de formation.

La population estudiantine

La Basse-Normandie concentre plus de 36 000 étudiants répartis sur 26 sites d'enseignement supérieur, dont 6 disposent d'une implantation universitaire : Caen accueillant le siège de l'Université de Caen Basse-Normandie (UCBN), les 5 antennes universitaires Alençon, Cherbourg-Octeville, Lisieux, Saint Lô et Vire.

A noter également que Flers accueille une antenne de l'ENSICAEN suite à un partenariat entre l'école d'ingénieurs et le Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliquées aux Matériaux (CIRIAM).

Plus des trois quarts des étudiants de l'enseignement supérieur sont inscrits dans des établissements de l'agglomération caennaise. Cette proportion atteint quasiment 90% lorsqu'il s'agit de considérer uniquement les effectifs universitaires.

En 2009-2010, la majorité des étudiants (66%) est inscrite à l'Université (dont IUFM et IUT), ce qui s'avère plus élevé que la moyenne nationale (62%).

S'agissant des filières universitaires, la proportion d'étudiants inscrits au niveau Licence est supérieure à la moyenne nationale (63,6% contre 58,7% en France en 2009-2010). En revanche, la proportion d'étudiants inscrits au niveau Master est inférieure à la moyenne française : 32,9% contre 36,8% en 2009-2010. Ce constat est également valable pour les formations d'ingénieurs (3,8% en Basse-Normandie contre 5,4% au niveau national) malgré une forte augmentation des effectifs depuis quelques années.

De plus, 20,2% des étudiants inscrits à l'UCBN ne proviennent pas de l'Académie de Caen, et la part d'étudiants étrangers s'élève à 8,4%. Ces chiffres sont inférieurs aux moyennes nationales (respectivement 22,8% et 11,6%).

Par ailleurs, le taux de poursuite d'études des jeunes bas-normands dans le supérieur est de 71,1% contre 74,5% au niveau national. Or, la structure de l'enseignement secondaire se caractérise par un poids significatif des filières professionnelles courtes qui connaissent toutefois, pour certaines, des difficultés de recrutement. Ceci se traduit par une orientation plus forte des bacheliers vers des voies professionnelles ou technologiques courtes. En effet, les poids respectifs des effectifs bas-normands dans les filières STS (13%), IUT (8%) et formations paramédicales et sociales (8%) sont supérieurs aux moyennes françaises (respectivement 10%, 5% et 6%).

S'agissant de l'évolution des effectifs étudiants, trois points sont à relever :

- Un solde migratoire négatif est constaté en Basse-Normandie : départ de 750 bacheliers de la session 2009 pour poursuivre leurs études dans une autre région. Plus généralement, la région compte deux fois plus de départs que d'arrivées chez les 20-24 ans.
- La Basse-Normandie a enregistré une baisse de 1,9% de ses effectifs étudiants entre 2006-2007 et 2009-2010, contre une hausse de 2,8% sur la même période

au plan national. Pour autant, les évolutions sont contrastées selon l'établissement ou le type de formation : la majeure partie des formations professionnalisantes connaît une augmentation des effectifs, ce qui n'est pas le cas des formations généralistes universitaires. Aussi, l'UCBN hors IUT et IUFM a perdu plus de 10% d'inscrits entre les années universitaires 2006-2007 et 2009-2010.

- En termes de prospective, l'INSEE affiche des projections de population peu favorables pour la Basse-Normandie. Sont prévues une perte de 10 000 jeunes d'ici 2020, et une autre de 10 000 jeunes supplémentaires d'ici 2040.

Enfin, dernier aspect relatif aux caractéristiques de la population estudiantine méritant d'être souligné, un taux important d'étudiants boursiers est constaté en Basse-Normandie (32% contre 28% au niveau national). De plus, la part des boursiers aux échelons 5 et 6 est l'une des plus élevées de France Métropolitaine (42,3% contre 35,2%).

En vue d'étayer ce propos, il est utile de rappeler les éléments suivants spécifiques à l'économie régionale de la Basse-Normandie :

- Le PIB par habitant bas-normand exprimé en standard de pouvoir d'achat est inférieur à la moyenne de l'Europe quel que soit son périmètre⁴.
- Malgré une croissance continue au cours des dernières années, le PIB à prix courant par habitant bas-normand reste également inférieur à la moyenne française.⁵
- Le revenu fiscal de référence moyen est inférieur à la moyenne de la France Métropolitaine quelle que soit la zone d'emploi de Basse-Normandie prise en compte.

Les établissements d'enseignement supérieur

La Basse-Normandie compte sept principaux établissements d'enseignement supérieur au côté principalement des lycées et des écoles paramédicales et sociales. Il s'agit de l'Université de Caen Basse-Normandie (seule université de la région), de quatre écoles d'ingénieurs non intégrées à l'Université, d'une Ecole de Management et d'une Ecole Supérieure des Arts et Médias (ESAM).

Fondée en 1432, l'Université de Caen Basse-Normandie (UCBN), avec un peu plus de 24 000 étudiants, est la structure qui accueille la majorité des étudiants de Basse-Normandie (66%). Université pluridisciplinaire, elle est composée de 11 unités de formation et de recherche, 3 instituts universitaires de technologie, 1 école d'ingénieurs (ESIX), et 3 autres instituts (dont un Institut d'Administration des Entreprises -IAE- et un IUFM). L'offre de formation couvre les 4 domaines « Arts, Lettres, Langues », « Sciences Humaines et Sociales », « Sciences, Technologies, Santé », « Droit, Economie, Gestion » avec 18 spécialités de DUT, 24 mentions de licence générale, 41 licences professionnelles, 26 mentions de masters (à finalité recherche et/ou professionnelle), 2 formations d'ingénieurs (génie des systèmes industriels et agro-alimentaire), des formations en médecine, pharmacie, sage-femme et orthophonie, 6 écoles doctorales et de nombreux diplômes d'université spécialisés. Elle délivre chaque année plus de 7 000 diplômes dont environ 150 doctorats.

Le territoire est également doté de :

- 4 écoles d'ingénieurs :
 - o L'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) sous tutelle du MESR et liée par convention avec l'Université, propose 5 diplômes

⁴ Stratégie régionale d'innovation Basse-Normandie, 2009.

⁵ Ibid.

- d'ingénieurs (Electronique, Informatique, Matériaux et Chimie, Génie Industriel, Mécanique et Génie des Matériaux), 2 Masters spécialisés et 7 Masters Recherche cohabilités avec l'Université.
- L'Ecole d'Application Militaire et d'Energie Atomique (EAMEA) sous tutelle du Ministère de la Défense. Localisée à Cherbourg-Octeville, elle assure la formation des officiers des trois armées, de la Gendarmerie nationale et des services interarmées, mais également des sous-officiers et des officiers mariniers, en matière de sciences, de techniques et de sécurité nucléaires.
 - L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen (ESITC) implantée à Epron propose diverses formations (1 diplôme d'ingénieurs et 2 Mastères spécialisés) dans les domaines du bâtiment et des travaux publics.
 - L'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA), au-delà du diplôme d'ingénieur plasturgiste, propose aux étudiants de suivre un Mastère composites bio sources, ainsi que 3 licences professionnelles dont 2 sous statut d'apprentissage. Par ailleurs, elle a construit un partenariat récent avec l'Ecole des Mines de Douai.
- D'une Ecole de Management de Normandie qui accueille à Caen, Deauville, et au Havre des formations Bac+3 ou +5 dans différentes spécialités (marketing et affaires internationales, ressources humaines, développement, innovation et marketing territorial, management des systèmes d'information, marine, transport et logistique, tourisme, gestion d'événements internationaux, communication et gestion des produits agroalimentaires).
 - D'une Ecole Supérieure des Arts et Médias (ESAM) créée en 2010, qui propose des formations de niveau III à V dans différentes spécialités : design graphique et art.
 - De 22 écoles ou instituts de formation paramédicales ou du travail social répartis sur 14 sites et accueillant des étudiants principalement en soins infirmiers.

En outre, 9 lycées publics et 2 privés dispensent des formations préparatoires aux grandes écoles sur Caen, Cherbourg et Saint-Lô. 36 lycées publics et 16 privés répartis sur l'ensemble du territoire bas-normand offrent des formations préparant au brevet de technicien supérieur.

Complémentairement, il convient de souligner le positionnement du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) au titre de la formation professionnelle continue, qui permet de se former sur les pôles suivants (sciences du travail, économie-gestion, sciences et technologies de la communication et de l'information, sciences et techniques industrielles).

D'autres organismes proposent une offre de formation sur le champ de l'enseignement supérieur en Basse-Normandie accessible par la voie de la formation continue. Il s'agit de l'Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie de Basse-Normandie (ITII) qui propose une formation d'ingénieurs en partenariat avec l'ENSICAEN. De même, l'Institut Supérieur de Formation à Damigny et le Groupe FIM à Saint-Lô proposent des cursus de formation supérieure de niveau II en logistique et commerce.

La création du PRES permet d'accroître l'offre de formation proposée aux bas-normands avec un large choix de domaines, une diversité des cursus et des modalités d'enseignement adaptées à chaque profil en formation initiale, en formation continue, en apprentissage, ou à distance.

L'offre de formation supérieure

L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) a évalué en novembre 2010 l'offre de formation de l'UCBN et de l'ENSICAEN. L'analyse effectuée par cette institution nationale a mis en avant :

- La richesse et la diversité de l'offre de formation professionnelle qui répond aux attentes des entreprises régionales.
- L'adéquation de l'offre de formation d'ingénieurs avec les attentes de l'industrie.
- La qualité de l'offre de master dans les domaines suivants :
 - Sciences, technologies, santé (63,6% de notes A+ ou A).
 - Droit, économie, gestion (60,7% de notes A+ ou A).
 - Arts, lettres et langues (58,3% de notes A+ ou A).

En outre, la formation par apprentissage et la formation continue se sont fortement développées ces dernières années. A titre d'exemples :

- La proportion d'apprentis de Niveau I est supérieure à la moyenne nationale (29,1% contre 25,6%).
- Les effectifs de l'apprentissage ont été multipliés par 4 au sein de l'ENSICAEN entre 2006 et 2011 (passage de 27 à 105 étudiants).
- Au regard du nombre d'heures stagiaires dispensées au sein des établissements d'enseignement supérieur (3 082 000 en 2009, dont 3 023 091 dispensées par l'UCBN), la Basse-Normandie se situe au 5^{ème} rang national pour la formation continue, et à la 12^{ème} place pour le ratio heures stagiaires/chiffre d'affaires.
- 13,3% des diplômés de l'UCBN sont issus de la formation continue.

Dans ce domaine, l'activité des acteurs bénéficie d'un outil créé par la Région Basse-Normandie, l'UCBN, l'EMN et l'ENSICAEN. Il s'agit du CFA public de l'enseignement supérieur.

Sur ces constats détaillés dans l'état des lieux et diagnostic du dispositif régional de l'enseignement supérieur et de la recherche joint à ce schéma, la Région ambitionne avec ses partenaires de rééquilibrer les flux d'élèves vers les filières longues d'enseignement secondaire et ainsi de développer l'accès à l'enseignement supérieur. Cet axe se structure autour de trois objectifs stratégiques :

- **Objectif 1 : Déployer une politique volontariste d'accès à l'enseignement supérieur**
- **Objectif 2 : Assurer aux étudiants l'accès à des conditions d'étude et de vie de qualité.**
- **Objectif 3 : Accompagner la construction des parcours de formation et des projets professionnels des bas-normands.**

Objectif 1 : Déployer une politique volontariste d'accès à l'enseignement supérieur

Une étude réalisée par deux chercheurs⁶ du centre associé régional du Céreq pour la région Basse-Normandie rattaché à l'UMR 6590 Espaces et Sociétés⁷, démontre à quel point « *les parcours scolaires des jeunes ruraux se distinguent de ceux des urbains par des études moins longues, une préférence marquée pour le professionnel, et des ambitions scolaires plus réduites.* »

Principaux enseignements des travaux de GRELET et VINCENT (2011)

Constats nationaux	Analyse relative à la Basse-Normandie
Les jeunes ruraux font preuve d'aspirations plus modestes en termes de poursuite d'études et de projets de métier	Plus d'un tiers des bas-normands vivent dans un espace rural
A origine sociale et résultats scolaires égaux, la confiance accordée aux diplômés professionnels du secondaire est bien plus affirmée dans les zones rurales que dans les grandes villes	Une école rurale performante, mais : <ul style="list-style-type: none"> - des élèves qui quittent plus fréquemment le collège en fin de cinquième ou de quatrième pour les Maisons Familiales Rurales - 35% des élèves s'orientent vers les troisièmes de découverte professionnelle (contre 26% au plan national)
C'est lors de l'orientation après la troisième que les parcours des ruraux et des urbains commencent à diverger notablement	Les choix effectués après la classe de troisième marquent profondément les parcours d'études
L'âge considéré comme souhaitable pour arrêter les études augmente avec la taille de la commune de résidence	La Basse-Normandie est l'une des régions de France où le taux d'entrée en second cycle professionnel est le plus élevé : 43% contre 38% pour la France entière
Si on se limite aux bacheliers généraux, les étudiants originaires des zones rurales envisagent moins de s'engager dans des études longues que leurs homologues urbains (47% contre 38% pour les BTS et DUT). Exemple : lorsque le père occupe une position de cadre ou de profession intermédiaire : les résidents d'un pôle urbain vont plus souvent s'orienter vers des classes préparatoires aux grandes écoles et autres cursus sélectifs, ou sinon vers l'université, alors que les résidents de l'espace rural vont choisir les IUT	Les projets de métiers des jeunes appartenant à une même catégorie sociale diffèrent notablement selon leur lieu d'habitation
	Les bacheliers ruraux qui s'engagent dans des études supérieures le font, plus souvent que les urbains, en quittant la région (22% contre 17%) : trois quarts des mobilités se font en direction des métropoles du Grand Ouest

Source : GRELET Y. et VINCENT C. ; « La course d'orientation des jeunes ruraux » ; Bref du Céreq n°292 ; septembre 2011.

En ce sens, la Région Basse-Normandie propose une politique volontariste notamment par l'intermédiaire du Pacte Territorial de l'Education et de la Formation afin d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur. L'ambition de cette initiative est d'inviter les services de l'Etat et les collectivités sur des territoires à engager de manière partenariale des actions pour améliorer l'orientation des jeunes scolarisés vers des études supérieures ou des filières scientifiques.

⁶ GRELET Y. et VINCENT C. ; « La course d'orientation des jeunes ruraux » ; Bref du Céreq n°292 ; septembre 2011.

⁷ UMR Université Rennes 2, Université de Caen Basse-Normandie, Université de Nantes, Université du Maine, Université d'Angers et CNRS.

Concrètement, la collectivité entend :

- Mettre en place avec le Rectorat et les collectivités locales une politique d'orientation volontariste pour éviter les orientations précoces en classe de 4^{ème} et 3^{ème} vers d'autres réseaux et améliorer l'orientation vers le lycée d'enseignement général.
- Accompagner les publics, garantir l'égalité des chances et briser le « déterminisme géographique et/ou social ».
- Renforcer l'accès aux baccalauréats généraux et technologiques, en ciblant les collégiens, dans la mesure où « les choix faits après la classe de troisième marquent profondément les parcours d'études »⁸.
- Promouvoir et valoriser les filières de formation porteuses d'emploi, dès le secondaire, et leurs débouchés potentiels.
- Favoriser l'engagement des jeunes filles dans les filières d'enseignement supérieur où elles sont peu présentes en développant notamment l'information sur les accès à ces filières et les débouchés professionnels.
- Mieux définir le rôle et travailler sur la complémentarité des filières courtes (DUT, BTS...) au regard des autres filières d'enseignement supérieur. Et pour cela, mieux définir les objectifs de chacune.
- Multiplier les échanges sur les métiers et filières de formation entre les enseignants du supérieur et ceux du secondaire, entre les étudiants et les lycéens.

Indicateurs de contexte

- Part des bacheliers par filière (générale, technologique et professionnelle)
- Origine géographiques des étudiants
- Taux de poursuite d'études post-BAC
- Part, dans la population active, de diplômés de l'enseignement supérieur

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Evolution du nombre d'inscrits en DUT et BTS
- Evolution du nombre d'inscrits en écoles d'ingénieurs
- Evolution du nombre d'inscrits dans les formations d'enseignement supérieur (hors DUT et BTS)
- Nombre de conventions signées ou d'actions conduites entre l'enseignement supérieur et les EPLE

Objectif 2 : Faciliter la réussite des étudiants en particulier par l'accès à des conditions d'étude et de vie de qualité

Au-delà du développement de l'accès à l'enseignement supérieur, il s'agira de faire en sorte que les étudiants réussissent leur entrée et leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Il conviendra de :

- fixer des objectifs précis permettant d'améliorer les indicateurs actuels et les échéances ;
- préciser les stratégies utilisées ;
- favoriser les coopérations interrégionales en ciblant des problématiques partagées ;

⁸ GRELET Y. et VINCENT C. ; « La course d'orientation des jeunes ruraux » ; Bref du Céreq n°292 ; septembre 2011.

Convaincue également, du fait que la réussite des étudiants est facilitée par la qualité des conditions de vie et d'étude, la Région œuvrera avec ses partenaires pour les améliorer. A ce titre, elle entend promouvoir :

- l'adéquation entre l'offre et les besoins de structures de vie étudiante (particulièrement de type logement et restauration) sur l'ensemble du territoire régional, et notamment sur les sites universitaires dans l'optique d'atténuer les inégalités entre ces sites ;
- les actions visant à réduire les inégalités sociales entre étudiants, quelles que soient les voies de formation et à favoriser la transition lycée/supérieur et la réussite des étudiants ;
- la mise en place au sein des établissements d'enseignement supérieur d'une politique de santé publique (accès aux soins, information et sensibilisation sur la vie affective, la sexualité et les modes de contraception, préventions sur les méfaits de l'alcool et des drogues, etc.) et de lutte contre les situations d'isolement vécues par certains étudiants ;
- le déploiement, dans le cadre du PRES, de la carte multiservices étudiante, de la mutualisation des ressources numériques et documentaires.

Enfin, une attention particulière sera portée aux populations les plus modestes afin de leur faciliter l'accès aux infrastructures de formation (politique de transports) et de vie étudiante (politique de logement et de santé). En ce sens, elle poursuivra la mise en œuvre du dispositif « garantie logement ».

Une attention particulière sera aussi portée au rythme des formations afin d'en faciliter l'accès aux salariés.

Indicateurs de contexte

- Evolution du taux de passage de L1 en L2
- Taux d'étudiants boursiers
- Part des étudiants en résidence universitaire

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Etudiants bénéficiaires du fonds social étudiants du CROUS
- Etudiants bénéficiaires de la garantie des risques locatifs (GRL)
- Utilisateurs de la carte multi-services
- Utilisateurs de la cart'@too loisirs

Objectif 3 : Accompagner la construction des parcours de formation et des projets professionnels en Basse-Normandie

La structure des études supérieures françaises constitue à la fois :

- un atout pour les étudiants qui ont accès à une multitude de formations aux caractéristiques diversifiées, leur permettant de construire un parcours personnalisé,
- et une faiblesse dans la mesure où le système manque parfois de lisibilité pour les étudiants, et de passerelles pour assurer une certaine fluidité des parcours de formation.

De ce fait, la Région Basse-Normandie soutiendra les actions visant à accroître la lisibilité de l'offre et des parcours de formation notamment pour faciliter l'orientation des collégiens et lycéens mais également les mesures de mobilité entre les formations, notamment dans le cadre de dispositifs de réorientation en cours de cursus.

L'objectif de la Région est également de promouvoir les formations de type master, ingénieurs et doctorat et d'en accroître les effectifs, mais aussi de valoriser les débouchés.

L'implantation de nouvelles formations est un élément fort pour renforcer l'attractivité du territoire bas-normand. La Région encourage la valorisation et l'offre de formations notamment dans le cadre du PRES afin de permettre aux étudiants normands mais aussi à ceux d'autres régions de venir suivre leurs études supérieures en Basse-Normandie. Cette orientation suppose que la réflexion de la carte des formations intègre le caractère d'attractivité national et international de l'offre proposée.

A cette fin, la Région est susceptible de soutenir ou d'être à l'initiative avec les partenaires la création de nouvelles formations adaptées aux besoins, mais aussi innovantes et spécifiques des domaines d'excellence bas-normands, comme elle a pu d'ailleurs le faire récemment avec la formation d'ingénieurs en agro-alimentaire à Caen/Saint Lô ou celle de « mécanique et génie des matériaux » au CIRIAM à Flers, ou encore autour des projets d'antenne de l'IEP de Rennes ou d'une 6^{ème} année d'odontologie.

Par ailleurs, la Région souhaite renforcer l'internationalisation des parcours de formation à travers le développement des mobilités entrantes et sortantes des étudiants. Ainsi, une mise en cohérence des politiques à l'international de la Région avec les stratégies de coopérations internationales des établissements d'enseignement supérieur pourra être envisagée, afin de renforcer les partenariats à l'international notamment avec les régions associées à la Basse-Normandie.

De même, la Région entend soutenir :

- les projets d'ouverture de formations d'ingénieurs avec de nouvelles filières (mécatronique à l'ESIX par exemple),
- les démarches de rencontres entre de futurs étudiants, des établissements de formation supérieure, des représentants des branches professionnelles, à travers des manifestations comme le « Salon de l'Étudiant », « Place aux métiers » ou le réseau « ambassadeurs des métiers »,
- les actions définies avec les professionnels permettant le développement des stages et de projets pour les étudiants,
- le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, et notamment en master et dans les formations de type Ingénieur,
- le Pôle de Recherche et de l'Enseignement Supérieur -PRES Normandie Université et le Rectorat dans la mise en œuvre d'une cartographie de l'offre de formation et sa mise à disposition auprès des jeunes,
- la coordination des actions au sein du PRES en matière d'insertion professionnelle des étudiants,
- la concertation avec l'Université sur le passage dans le système LMD des formations paramédicales et sociales.

Enfin, dans une optique d'élévation générale du niveau de qualification de la population bas-normande, la Région soutiendra le développement de la formation tout au long de la vie, notamment en consolidant le dispositif de VAE (Validation des Acquis par l'Expérience), en accompagnant les publics en recherche d'emploi et en réinsertion vers la formation continue.

Dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie, la Région inscrira au titre des politiques européennes, Europe 2020, sa volonté de relever le degré d'instruction des publics actifs. L'objectif visé est que 40 % au moins de personnes de 30 à 34 ans, accède à un diplôme de l'enseignement supérieur.

Pour atteindre cet objectif, la Région entend décliner les axes décrits dans le CPRDFP.

Indicateurs de contexte

- Evolution du nombre d'étudiants total par niveau/ par discipline/ par sexe
- Evolution des effectifs par statuts: étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprentissage
- Nombre total de diplômes d'enseignement supérieur délivrés annuellement

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Evolution du nombre de VAE
- Nombre d'étudiants soutenus pour un séjour d'études à l'étranger
- Part des étudiants en formations sanitaires et sociales par niveau (post bac)
- Part des apprentis de niveaux I à III
- Taux d'insertion professionnelle des licences, masters professionnels, ingénieurs et doctorats dans les secteurs privés et publics.

Ambition 2 : Soutenir l'excellence de la recherche académique bas-normande et l'émergence de nouveaux projets orientés vers les besoins de la société

La recherche bas-normande peut être analysée à partir de trois dimensions :

- Les indicateurs macro-régionaux de type dépenses et effectifs de Recherche-Développement (R-D) en distinguant le public du privé.
- L'activité des laboratoires de recherche publique.
- La structuration de la recherche publique pour les années à venir.

Les indicateurs macro-régionaux

402 millions d'euros sont consacrées aux dépenses de recherche et développement en Basse-Normandie, dont 116 millions d'euros pour la recherche publique en 2008. Elle se situe alors à la 16^{ème} place nationale et représente 0,8 % des dépenses publiques nationales.

Avec 1144 chercheurs dans les institutions de la recherche publique, la Basse-Normandie à l'inverse des dépenses de Recherche et Développement, fait preuve d'un dynamisme sur la période 2003-2008.

Une analyse de la répartition des dépenses de R-D par catégorie d'acteurs donne une indication sur la structure publique et privée de la recherche régionale.

La Basse-Normandie constitue une région aux capacités financières limitées dominées par des dépenses de grandes entreprises pour la partie privée des dépenses de R-D d'une part, et par un relatif équilibre entre le poids des organismes de recherche et de l'Université s'agissant des dépenses publiques, d'autre part.

L'activité des laboratoires de recherche publique

En termes de production scientifique toutes disciplines confondues en 2009, la Basse-Normandie fait partie des régions françaises dont le poids national est le plus faible.

Pour autant, cette donnée est à relativiser au regard de deux indicateurs : la Basse-Normandie représente 1,15% de la production scientifique nationale (hors SHS) pour 1,2% des chercheurs de la recherche publique nationale.

Aussi, en prenant en compte ces points de comparaison, la Basse-Normandie se distingue dans diverses disciplines scientifiques :

- domaine biologie-santé : « neurosciences, sciences comportementales », « reproduction, biologie du développement », « microbiologie et virologie, immunologie », et « endocrinologie ».
- domaine physique, chimie et matériaux : « chimie générale », « chimie organique, minérale, nucléaire », « matériaux, polymères », « physique du solide », « physique des particules et nucléaire » et « physique générale ».
- domaine STIC : « génie électronique et électrique », « informatique et télécommunication » et « intelligence artificielle ».

Par ailleurs, l'internationalisation de la recherche mesurée par les parts de co-publications internationales permet de mettre en évidence que la Basse-Normandie est relativement tournée vers les collaborations internationales.

S'agissant des unités de recherche bas-normandes, les évaluations menées par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) en Novembre 2010, en vue de la préparation du prochain contrat quinquennal 2012-2016 de l'Université et

de l'Ensicaen, ont révélé la qualité de la production scientifique de la recherche bas-normande : 78% des unités de recherche évaluées ont été notées A+ ou A sur les aspects de qualité et de production scientifiques. 21 des 42 unités de recherche sont associées à de grands organismes nationaux (CNRS, INSERM, INRA, CEA).

Enfin, la Basse-Normandie a présenté plusieurs projets dans le cadre des deux premières vagues des appels à projets des investissements d'avenir.

Au 15 février 2012, 9 projets ont été labellisés dans plusieurs domaines d'excellence de la Basse-Normandie comme les matériaux, la santé, les sciences du nucléaire, les sciences humaines et sociales. (cf. Etat de lieux et diagnostic du système régional de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Ces projets, dont l'excellence a été reconnue au niveau national, contribuent au rayonnement et à l'attractivité de la recherche bas-normande.

La « structuration » de la recherche bas-normande pour les années à venir

Sous l'impulsion de l'Université de Caen Basse-Normandie, en association avec l'ENSICAEN et les organismes de recherche (CNRS, CEA, INRA, INSERM ...), le paysage régional de la recherche va se structurer autour de trois pôles fédérateurs et de quatre thématiques transversales.

Contenus des pôles fédérateurs

Pôles fédérateurs	Thématiques transversales
Le pôle sciences et technologies comprenant 11 unités de recherche est décomposé en deux axes de recherche : « ions, matière, matériaux, énergie » et « mathématiques, sciences de l'information ».	
Le pôle biologie intégrative, imagerie, santé, environnement composé de 14 unités de recherche, dont l'activité de recherche se déclinera en six axes thématiques : cancérologie, neurosciences, cardiosciences, risque biologique, mer-littoral, et agro-bio-ressources.	Imagerie Mémoire Environnement
Le pôle sciences humaines et sociales structuré autour de 14 unités de recherche dont l'activité se décline autour des axes de recherche : histoire, mémoire, patrimoine, langage, homme, sociétés, risques, territoires, visera à favoriser la pluridisciplinarité, notamment en rapprochant les secteurs STIC et SHS pour développer des projets de recherche dans le domaine de la numérisation.	Numérique

Cette nouvelle architecture s'inscrit dans la continuité des CPER et des résultats obtenus dans le cadre des investissements d'avenir, et s'appuie sur les forces des structures de recherche (les infrastructures de recherche telles le GANIL, Cycéron et la MRSH ; les structures fédératives ICORE, IRMA, INC3M et Fédération de Mathématiques ; et les unités de recherche). Elle est étroitement liée à l'offre de formation de master et aux formations doctorales, mais également aux thématiques des pôles de compétitivité suivants : MOVEO, TES, Filière équine, Valorial, Mer Bretagne, NOVALOG et CAPDIGITAL.

Estimant que ce potentiel d'enseignement supérieur et de recherche multidisciplinaire et la présence de grands instruments et de structures scientifiques de rang international participent à l'excellence et au rayonnement de la Basse-Normandie, la Région ambitionne de poursuivre son soutien à ces thématiques, notamment pour renforcer leur intégration dans les réseaux nationaux et internationaux de la connaissance.

De plus, la Région contribue à l'émergence de nouveaux projets ou de nouvelles thématiques de recherche pluridisciplinaires par son appui aux programmes d'intérêt régional.

La Région est attentive à la pérennisation et à l'évolution de la place des établissements et des organismes de recherche sur son territoire. A cet égard, elle souhaite être associée aux réflexions et orientations stratégiques qu'ils adopteraient sur les choix thématiques soutenus.

Cet axe s'appuiera sur les atouts énoncés précédemment et les efforts de structuration du paysage régional de la recherche, et s'articulera autour de deux objectifs stratégiques :

- **Objectif 4 : Soutenir la recherche académique dans les disciplines prioritaires pour la Région Basse-Normandie.**
- **Objectif 5 : Contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la recherche bas-normande.**

Objectif 4 : Soutenir la recherche académique dans les disciplines prioritaires pour la Région Basse-Normandie

La recherche constitue un pilier essentiel pour le développement et le rayonnement d'un territoire. Pour cette raison, la Région a accru la part du budget alloué à la recherche et l'innovation de 2% en 2004 à près de 5% en 2011.

A travers ce SRESR, la Région entend soutenir la recherche académique, notamment dans le cadre des thématiques transversales et des pôles fédérateurs et dans les disciplines où la production de connaissances nouvelles est prioritaire pour le développement de la Basse-Normandie, à savoir :

- la santé, et plus particulièrement la cancérologie, les neurosciences, et la recherche clinique,
- le numérique, de l'évolution des usages de ces nouvelles technologies à la numérisation du patrimoine culturel,
- les matériaux, notamment les écomatériaux ou ceux permettant des économies d'énergie,
- le développement durable, avec une attention particulière à la thématique « énergies renouvelables »,
- les problématiques mer et littoral,
- les sciences du nucléaire autour du GANIL,
- les sciences humaines et sociales qui contribuent à faire émerger en Basse Normandie de nouveaux projets ou de nouveaux champs disciplinaires.

Au-delà du soutien à l'excellence, la Région souhaite favoriser l'émergence de nouvelles compétences scientifiques en prenant appui sur l'interdisciplinarité.

Il s'agit par exemple de la recherche :

- en hadronthérapie (dossier Archade), à l'interface entre la santé, l'imagerie médicale et les sciences du nucléaire,
- dans le domaine des énergies marines renouvelables, associant les problématiques matériaux, mer/littoral et sciences humaines et sociales,
- dans celui de la mémoire faisant appel aux sciences humaines et sociales, à la santé et au patrimoine.

La nature du soutien sera à définir avec les établissements de recherche, en fonction des besoins exprimés par le biais des conventions pluriannuelles.

Indicateurs de contexte

- Effort de recherche publique : nombre de chercheurs/ enseignants-chercheurs en Basse-Normandie (en ETP)
- Dépenses Intérieures de Recherche des Administrations (dépenses publiques)

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Evolution des allocations doctorales
- Projets émergents pluridisciplinaires financés par la Région
- Part du budget régional consacré à la recherche (investissement)
- Part du budget régional consacré à la recherche (fonctionnement)

Objectif 5 : Contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la recherche bas-normande

Les chercheurs et enseignants-chercheurs ont toujours évolué dans un environnement de concurrence internationale. Pour autant, à travers l'accélération du processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, les notions d'attractivité et de rayonnement sont apparues en ce début de XXI^{ème} siècle comme étant déterminantes pour les établissements.

Il s'agit alors, à travers les politiques publiques, de valoriser les compétences d'enseignement supérieur et de recherche et les infrastructures de recherche d'envergure présentes sur un territoire donné pour en accroître la visibilité et ainsi développer des flux de connaissances avec des partenaires extérieurs.

Ainsi, la Région souhaite encourager les réseaux thématiques interdisciplinaires des acteurs de la recherche autour des grandes compétences de la région : Institut de la Mer, Maison des matériaux, ...

La recherche bas-normande est reconnue par ses pairs, à travers les évaluations de l'AERES (novembre 2010), comme étant de grande qualité. En effet, sur 42 unités de recherche bas-normandes évaluées :

- 9 sont considérées comme « *étant au meilleur niveau international. Elles sont une référence incontournable dans leur domaine. Plusieurs de leurs productions ont été distinguées par des invitations à des conférences majeures, des prix et/ou une valorisation significative.* »⁹
- 24 jouissent d'une « *production visible internationalement. La production de ces unités est excellente dans le paysage national, et bien visible au niveau international. Bien inscrites dans des actions internationales, elles ont apporté plusieurs contributions très importantes.* »¹⁰
- 21 unités de recherche sont reconnues par les organismes de recherche : 14 UMR CNRS, 4 INSERM, 2 CEA et 1 INRA.

La Région entend développer ces compétences en poursuivant son action engagée depuis plusieurs années en faveur des chaires d'excellence et des manifestations scientifiques.

⁹ Signification de la note A+ de l'AERES pour la production scientifique d'une unité de recherche.

¹⁰ Signification de la note A de l'AERES pour la production scientifique d'une unité de recherche.

La Région poursuivra son soutien aux grands équipements et plateformes de recherche, qui contribuent à donner une visibilité internationale au territoire :

- GANIL, avec l'accélérateur SPIRAL2 en construction qui confortera au cours de cette décennie le GANIL comme un des grands leaders mondiaux dans le domaine de la physique nucléaire.
- CYCERON, plateforme d'imagerie appliquée aux neurosciences, à la cancérologie et la cardiologie.
- ARCHADE, projet majeur visant à créer un centre européen de recherche sur l'hadronthérapie.
- La MRSH, lieu unique de rencontre et de développement de recherche pluridisciplinaire dans les domaines des sciences humaines et sociales.

La Région soutiendra notamment au travers des projets de R&D avec des entreprises, les plateformes de recherche partenariale existantes comme l'UMS CNRT Matériaux, le CIRIAM, l'ADRIA Normandie ou l'ISPA. Elle continuera également à développer des initiatives originales et innovantes comme :

- Hippolia pour la recherche équine qui comprend le Laboratoire Franck Duncombe, le CIRALE, le pôle de compétitivité... aux fins de renforcer le positionnement de la Basse-Normandie dans cette filière mais également dans la perspective des Jeux Equestres Mondiaux en 2014,
- le Centre de Référence de l'Huître lequel regroupe plusieurs entités de recherche de l'université, le SMEL,.. aux fins de coordonner et mutualiser des compétences et savoir faire dans les domaines des cultures marines.

Enfin, la Région soutiendra les coopérations internationales des unités de recherche bas-normandes avec les meilleurs laboratoires dans le monde notamment dans le cadre des programmes INTERREG et PCRD. Cet accompagnement pourra prendre diverses formes :

- amélioration de l'accueil des chercheurs étrangers.
- développement de la mobilité des chercheurs et enseignants-chercheurs (entrante et sortante).
- soutien aux projets de recherche internationaux (INTERREG, PCRD...)
- déploiement de cotutelles de thèses à l'échelle interrégionale, européenne et/ou internationale.

Indicateurs de contexte

- Densité scientifique et technique (publications, logiciels et brevets)
- Equipes de recherche reconnues par le Ministère et un organisme de recherche national
- Unités de recherche reconnues par le MESR

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Chercheurs ayant bénéficié d'un programme de mobilité financé par la Région
- Colloques organisés en région dont ceux accompagnés par la Région
- Chaires financées en région
- Projets collaboratifs européens ou internationaux soutenus en région

Ambition 3 : Renforcer le transfert de technologie et la valorisation de la recherche en vue de soutenir un nouveau développement de l'économie régionale

Dans une logique de développement, le renforcement des coopérations entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les décideurs publics doit constituer une ligne de force stratégique pour le développement économique et social des territoires.

S'agissant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche bas-normands, leur structuration en trois pôles et quatre thématiques transversales a été présentée précédemment.

De leur côté les pouvoirs publics, notamment à partir de la Stratégie Régionale de l'Innovation, ont identifié quatre champs disciplinaires à fort potentiel de développement pour la Basse-Normandie en tenant compte des secteurs économiques de la région: la santé, le numérique, les matériaux et le développement durable.

Le développement économique doit reposer sur la valorisation de la recherche, sur le transfert des technologies vers les entreprises, sur le renforcement des liens entre les acteurs de l'innovation et sur la diffusion d'une Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) auprès de tous les bas normands.

S'appuyant sur ces efforts de structuration du paysage régional, le SRESR bas-normand ambitionne de renforcer le lien entre les acteurs de la recherche et ceux du monde économique en vue de soutenir l'innovation et développer l'emploi dans la région. Cet axe s'appuiera sur trois objectifs stratégiques :

- **Objectif 6 : Soutenir la coopération et la réalisation de projets entre les acteurs de la recherche et du monde économique et rechercher une plus grande mutualisation des moyens.**
- **Objectif 7 : Renforcer les dynamiques innovantes et entrepreneuriales en Basse-Normandie.**
- **Objectif 8 : Soutenir les actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle sur l'ensemble du territoire bas-normand**

Objectif 6 : Soutenir la coopération et la réalisation de projets entre les acteurs de la recherche et du monde économique et rechercher une plus grande mutualisation des moyens

Un essai de cartographie du système bas-normand de transfert de technologie et de connaissance a mis en exergue :

- le nombre trop important de structures de valorisation sur le territoire régional (une dizaine d'acteurs intervient sur ce champ en Basse-Normandie),
- le besoin de conforter la maturation de la recherche (Etape de Pré-incubation et Innovation-EP2I),
- une multitude de structures se prévalant comme acteurs du transfert de technologie et de connaissance.

Parallèlement dans le cadre du PRES Normandie Université, une réflexion est déjà engagée afin d'identifier les mutualisations possibles autour des dispositifs de valorisation de la recherche des cinq établissements (ingénierie de contrat et de projet, gestion de la propriété industrielle et de brevets...).

Consciente de l'importance de conforter toute la chaîne allant de la détection de projets d'intérêts économiques à la création d'entreprises innovantes, la Région veut être associée à la mise en place d'une entité normande de valorisation mutualisée.

Dans ce cadre, la collectivité régionale entend :

- développer la sensibilisation des chercheurs au transfert et à la diffusion de technologie et de connaissance,
- accompagner la détection de projets de recherche à fort potentiel auprès des laboratoires et soutenir leur maturation (EP2I),
- faciliter la professionnalisation des acteurs de la négociation, de l'aide au montage et de la gestion de contrats avec le secteur privé en lien avec la MIRIADE (facilitation du transfert pour les chercheurs),
- favoriser la gestion des dépôts de brevets et de cessions de licences avec le secteur privé ainsi que le transfert des savoir-faires non brevetables.
- harmoniser les politiques d'accompagnement de maturation, d'incubation des projets innovants, de transfert de technologies avec la Haute-Normandie.

Parallèlement afin de soutenir l'économie régionale et de développer les emplois, la Région souhaite encourager la mise en commun des moyens dédiés au transfert de technologies. Conformément à la SRI, elle place la MIRIADE au cœur de l'écosystème de l'innovation :

- pour faciliter l'accès des entreprises, notamment des TPE et PME, à des moyens scientifiques et techniques détenus au sein des établissements de recherche,
- pour coordonner les acteurs du transfert de technologie en lien avec la valorisation de la recherche,

Aussi, la Région, avec la MIRIADE, entend :

- soutenir activement les projets collaboratifs (opérateurs de recherche et de transfert – entreprises), notamment au sein des plateformes technologiques,
- étudier la faisabilité d'un portail numérique permettant la rencontre entre les entreprises et les chercheurs académiques,
- veiller à la mise en adéquation des activités de recherche académique et des besoins de recherche des adhérents des pôles de compétitivité et des filières,
- favoriser les rapprochements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de l'action de transfert de technologies,
- développer les partenariats interrégionaux dans le cadre du PRES et élargir avec la Bretagne et les Pays de Loire sur des secteurs prioritaires (EMR, Filière équine, Matériaux, agroalimentaire, pôle Mer, santé-physique nucléaire...).

Indicateurs de contexte

- Budget consacré à la Recherche partenariale et aux Transferts de technologies (R&T) France entière
- Part des dépenses intérieures de recherche et développement dans les entreprises de moins de 250 salariés
- Nombre de brevets déposés pour 100 000 habitants (selon la résidence de l'inventeur)

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Budget régional consacré à la recherche partenariale et aux Transferts de technologies (R&T)
- Nombre de projets soutenus en Basse-Normandie (projets des pôles de compétitivité et partenariat OSEO) par les différents partenaires
- Nombre de contrats de recherche collaborative entre établissement et entreprises
- Projets collaboratifs générés par la MIRIADE

Objectif 7 : Renforcer les dynamiques innovantes et entrepreneuriales en Basse-Normandie

La Région est un accélérateur d'innovation.

Depuis 2000, elle soutient Normandie Incubation, incubateur régional d'entreprises innovantes (créé par le GANIL, l'ENSICAEN et l'UCBN) tant au niveau du fonctionnement de la structure qu'au niveau des 60 projets accompagnés à ce jour (44 ont abouti à une création d'entreprise et 35 ont assuré leur survie. Ceci représente plus de 200 emplois créés et entre 12 à 15 millions de chiffre d'affaires généré).

La Région avec les membres fondateurs de l'incubateur a également souhaité développer l'étape de maturation des projets de recherche afin de pouvoir accompagner les dynamiques innovantes au sein des laboratoires et permettre à travers une pré-incubation d'offrir les meilleures conditions de détection des projets à fort potentiel de développement.

Depuis 2008, avec la création de la MIRIADE, la Région souhaite accélérer l'innovation sur tout le territoire. Avec les différents partenaires locaux, cette structure joue un rôle majeur pour les entreprises en participant à la logique d'accompagnement global de toute la chaîne de l'innovation du projet à la commercialisation.

Consciente que le financement de l'innovation demeure une problématique importante pour les entreprises innovantes, la Région met en place un fonds interrégional avec la Haute Normandie, les Pays de Loire et la Bretagne. Il s'agit de permettre à ces entreprises innovantes, notamment celles issues de l'incubateur d'accéder à des capitaux destinés au financement de l'amorçage ou de la commercialisation de nouveaux produits.

A travers ce SRESR, la Région renouvelle son soutien aux actions visant à stimuler la dynamique entrepreneuriale en Basse-Normandie. Ainsi, la Région souhaite continuer à renforcer les dynamiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour :

- généraliser la mise en place de modules de formation ou de manifestations de sensibilisation des étudiants à l'innovation et l'entrepreneuriat,
- renforcer et développer des cursus de formation dans le domaine de la gestion de projets innovants, de l'économie de l'innovation.

Indicateur de contexte

- Nombre de créations et survie des entreprises sous statut JEI

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Projets soutenus par Normandie Incubation et EP2I
 - Modules de formation à l'entrepreneuriat suivis par les étudiants et les stagiaires de la formation professionnelle
 - Entreprises accompagnées par la MIRIADE
-

Objectif 8 : Soutenir les actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle sur l'ensemble du territoire bas-normand

Deux approches complémentaires guideront le soutien de la Région Basse-Normandie dans l'objectif que la Culture Scientifique, Technique et Industrielle devienne une partie intégrante de la culture en général et permette au plus grand nombre de forger son opinion sur les questions que soulèvent les relations Sciences – Technologie – Société. La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle répond à un véritable enjeu démocratique, en permettant à l'ensemble des citoyens d'un territoire d'accéder à une approche critique du dialogue Science/Société, à la diffusion et à la compréhension des nombreux changements qui se profilent dans différents secteurs.

La première approche est centrée sur les acteurs.

La Région soutiendra les démarches de mobilisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et plus particulièrement de l'ensemble de leurs personnels, afin de définir et mettre en œuvre, par exemple, des actions de :

- diffusion des résultats de leurs travaux de recherche auprès de publics diversifiés, notamment dans les domaines prioritaires pour la région et évoqués précédemment (objectif 4).
- promotion des sciences et leurs filières de formation auprès du jeune public. A ce niveau, l'intégration des enseignants du primaire et du secondaire aux actions de CSTI sera primordiale.

Pour plus d'efficacité, la Région souhaite que ces actions soient menées en partenariat avec « Relais d'sciences ». Cette structure coordonne notamment sur le territoire régional la Fête de la Science qui a rassemblé 16 500 personnes lors de la dernière édition de 2011 et une soixantaine d'opérations de CSTI.

La deuxième approche est axée sur les territoires.

La Région souhaite que l'ensemble du territoire bas-normand soit irrigué par des actions de CSTI. En ce sens, elle apportera son concours à l'élaboration et l'utilisation d'outils facilitant la diffusion de la CSTI sur le territoire régional. Sur ce point et à titre d'exemple, les enseignants-chercheurs et chercheurs seront soutenus en vue de faire émerger ces nouveaux vecteurs de diffusion, notamment dans le domaine du numérique en lien avec « Relais d'sciences » et le projet de lieu public d'exposition, retenu dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, INMEDIATS.

La Région s'appuiera sur cet outil pour développer ces deux approches.

Indicateurs de contexte

- Nombre d'évènements de culture scientifique dans les lycées bas-normands
- Nombre de chercheurs participant aux évènements de culture scientifique

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Visiteurs lors de la Fête de la Science
 - Evènements de culture scientifique financés par la Région
-

Ambition 4 : Renforcer l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche

Au titre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, la Région se doit d'intégrer l'enseignement supérieur et la recherche dans ses stratégies territoriales de développement.

Dans ce cadre, la Région Basse-Normandie entend agir dans trois directions :

- L'affirmation du rôle de Caen comme pôle métropolitain,
- le soutien aux villes moyennes,
- la coopération interrégionale.

Caen, métropole universitaire

Au regard de la diversité de son offre de formation d'enseignement supérieur et de recherche, du nombre d'étudiants, de la présence des grands équipements de recherche, CAEN joue un rôle incontestable et reconnu dans ces domaines.

En effet, l'agglomération accueille :

- le siège de l'université et des principaux établissements de l'enseignement supérieur,
- les trois quarts des étudiants bas-normands,
- l'essentiel des laboratoires de recherche de rang international,
- l'incubateur régional,
- ...

Si le PRES constitue une opportunité de développement pour la Normandie, il n'en demeure pas moins, que la métropole caennaise doit valoriser ses atouts et s'inscrire dans des dynamiques interrégionales et internationales.

Dans la logique de la reconnaissance des universités au niveau international, la dimension de pôle métropolitain caennais doit être confortée.

La richesse du système d'enseignement bas-normand repose sur un réseau de villes moyennes au sein desquelles les jeunes bas-normands peuvent suivre leurs études.

La situation des « antennes universitaires »

La Basse-Normandie compte 26 sites d'enseignement supérieur. Parmi eux cinq « antennes universitaires » où au moins un étudiant est inscrit à l'Université. Il s'agit des villes ou agglomérations d'Alençon, de Cherbourg, de Lisieux, de Saint-Lô et de Vire. Quant à Flers, cette ville accueille une antenne de l'ENSICAEN suite à un partenariat entre l'école d'ingénieurs et l'entreprise Faurecia, soutenu notamment par la Région Basse-Normandie, le Conseil Général de l'Orne et la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers.

La problématique des sites accueillant les « antennes universitaires » cache une grande diversité de cas. Ces territoires peuvent être constitués d'IUT, d'antennes d'autres composantes universitaires (dont l'IUFM et des formations d'ingénieurs), d'écoles d'ingénieurs ou de commerce, de lycées proposant des formations en STS (Sections de Techniciens Supérieurs) ou classes préparatoires aux grandes écoles, les IFSI et d'autres écoles. Ainsi, ils sont relativement hétérogènes en nombre d'opérateurs d'enseignement supérieur et en effectifs étudiants.

Au-delà de la différenciation par le nombre d'établissements d'enseignement supérieur, et la structuration de l'offre de formation, ces sites peuvent se démarquer les uns des autres en fonction :

- du nombre total d'étudiants,
- de la présence ou non d'équipements d'accompagnement de la vie étudiante,
- de la présence ou non d'activité de recherche et de transfert de technologie,
- de la distance qui les sépare des autres sites d'enseignement supérieur.

La politique de concentration de moyens menée au niveau national depuis 2005 génère des craintes quant à la pérennité de certaines antennes. Nous devons donc être attentifs à la pérennité des moyens globalement dédiés à celles-ci. Dans le cadre du Pacte territorial de l'éducation et de la formation, la Région considère ces formations comme un véritable atout de promotion de population qui n'irait pas spontanément vers des formations supérieures.

Le renforcement de la coopération interrégionale de l'enseignement supérieur et de la recherche

Par ailleurs, l'enseignement supérieur et la recherche en Basse-Normandie ont une dimension interrégionale forte.

Notamment à l'échelle de la Normandie, puisque fortes de coopérations de longue date dans divers domaines, les universités de Caen, du Havre, de Rouen, et les deux écoles d'ingénieurs l'ENSICAEN et l'INSA de Rouen ont fondé le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Normandie Université. Il regroupe 70 000 étudiants, 4 000 enseignants-chercheurs, 2 200 doctorants, 2 400 personnels ingénieurs, techniques et administratifs, et 140 structures de recherche.

Cette initiative est essentielle pour le devenir de notre territoire avec une double préoccupation :

- le maintien de la pluridisciplinarité de l'UCBN qui en fait une de ses caractéristiques primordiales,
- le développement de coopérations interrégionales ambitieuses et renforcées sur des thématiques spécifiques :
 - o au sein du PRES Normandie Université,
 - o avec les régions Bretagne et Pays de la Loire.

Au regard de ces éléments, le SRESR bas-normand vise à renforcer l'ancrage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers deux objectifs :

- **Objectif 9 : soutenir le pôle métropolitain caennais d'enseignement supérieur et de recherche**
- **Objectif 10 : conforter le réseau des sites accueillant des antennes universitaires.**
- **Objectif 11 : favoriser la dimension interrégionale de l'enseignement supérieur et la recherche à partir du PRES Normandie Université.**

Objectif 9 : soutenir le pôle métropolitain caennais d'enseignement supérieur et de recherche

La Région, notamment au travers des différents CPER, a développé une politique de grands projets (MLI, extension de l'ENSICAEN, Pôle de Formation Santé, logement étudiant et restauration..).

De plus, hors CPER, sont soutenus les projets d'extension de l'École de Management de Normandie, de l'École Supérieure d'Ingénieur des Travaux de la Construction, du centre de recherche d'hadronthérapie Archade...

Nombre de ces projets sont situés sur le plateau nord de Caen, ces atouts qualitatifs et quantitatifs doivent faire l'objet d'une réflexion autour de projets scientifiques communs destinés à donner lieu à de nouvelles collaborations et mutualisations.

A ce titre, la Région s'inscrit dans la démarche partenariale engagée aux fins de renforcer la visibilité de cet espace.

Par la consolidation de l'enseignement supérieur et la recherche caennaise il s'agit aussi de :

- développer des formations adaptées aux besoins, comme l'implantation de la 6^{ème} année du cycle d'odontologie de la faculté dentaire de Rennes,
- promouvoir l'innovation comme par le biais de l'implantation d'une antenne de l'IEP de Rennes (Institut d'Etudes Politiques) sur les énergies renouvelables,
- initier des accompagnements des mutations économiques comme dans les secteurs agro-industriels avec les formations d'ingénieurs de l'Ensicaen au CIRIAM (Flers) et celle de l'ESIX (Cherbourg/St Lô/Caen).

Ces éléments doivent servir d'appui à de nouvelles formations et thématiques de recherche. Ils contribueront à renforcer l'attractivité de la métropole caennaise et ainsi prendre toute sa place dans l'interrégionalité et dans le PRES Université.

Indicateurs de contexte

- Positionnement de l'aire urbaine caennaise parmi les 30 aires urbaines les plus étudiantes
- Nombre de cadres des fonctions métropolitaines dans l'agglomération caennaise et part parmi les salariés

Objectif 10 : Conforter les sites accueillant des antennes universitaires

Le maintien des sites accueillant une antenne universitaire constitue un enjeu fort pour le territoire bas-normand, particulièrement au regard de l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

De ce fait, la Région apportera son soutien aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, au premier rang desquels l'Université de Caen Basse-Normandie, en vue de pérenniser ces sites.

Son action visera à prendre en compte les inégalités existantes entre ces sites et le site caennais en termes de conditions de vie étudiante.

En outre, la situation des antennes universitaires étant particulières, la Région soutiendra les démarches de mise en œuvre d'une dynamique territoriale intégrant l'ensemble des établissements post-bac d'une agglomération au sein des conseils de site mis en place par l'UCBN. Elle veillera au sein de la commission post-bac à la complémentarité de leurs

offres de formation dans une logique de filière et favorisera la mutualisation de moyens entre ces acteurs.

Enfin, au-delà de l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ces « antennes universitaires » ont vocation à apporter à leur territoire des compétences spécifiques en termes de formation, voire de transfert de technologie. Ainsi, la Région accompagnera la mise en place de projets répondant à ces attentes, et permettant aux sites de se différencier de leurs voisins.

Précisons cependant que, dans les aires géographiques des sites délocalisés, l'approche par la complémentarité de l'offre de formation ne saurait suffire.

Sur la base de l'inventaire global des moyens, il serait envisageable :

- d'imaginer une meilleure coopération,
- de mutualiser des équipements comme ceux d'hébergement ou de restauration,
- d'assurer une plus grande fluidité des parcours étudiants dans le cadre d'un conventionnement Rectorat et UCBN, voire de concevoir des rapprochements d'enseignants du supérieur et du secondaire. Cela suppose que l'on identifie dans la volonté de les préserver les moyens globalement dédiés aux formations supérieures sur les territoires qu'ils relèvent de l'Education Nationale ou de l'Université (cette réflexion n'est pas propre aux seules antennes universitaires).

Il y aurait là matière, par la consolidation des moyens, à conforter les formations en secteur rural ciblant généralement des publics défavorisés. A défaut, la seule approche par le biais de l'offre, à partir d'enveloppes gérées par deux ministères différents : le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, pourrait être de nature à engager des évolutions concurrentes sur des logiques de gestion budgétaires divergentes.

Concrètement, la Région entend :

- contractualiser avec l'Université son soutien financier aux sites universitaires (et notamment en ce qui concerne les départements IUT) en définissant des objectifs et des indicateurs,
- faciliter la concertation territoriale entre l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et assurer un suivi des moyens affectés sur les territoires aux formations post-bac en veillant à leur adaptation aux besoins. Il s'agit de s'inscrire dans une logique de parcours en prenant en compte notamment les publics en difficulté,
- favoriser la création de réseaux territoriaux associant des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises.

Indicateurs de contexte

- Nombre d'étudiants post-bac par antenne universitaire
- Nombre de filières de formation par site et évolution de leurs effectifs

Indicateurs de suivi de l'action régionale

Evolution des moyens budgétaires et humains consacrés par le Ministère de l'Education Nationale et les établissements d'enseignement supérieur aux formations post-bac accueillies dans les antennes universitaires

Objectif 11 : Soutenir la dimension interrégionale de l'enseignement supérieur et la recherche à partir du PRES Normandie Université

Dans ce contexte de mutation du paysage français de l'enseignement supérieur et de la recherche, le PRES Normandie Université constitue un levier de rayonnement et d'attractivité du territoire normand, autant pour ses missions de recherche, de formation et de valorisation de la recherche normande. La Région encourage au-delà de sa structuration actuelle, l'élargissement vers d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche comme le prévoit ses statuts.

La Région entend ainsi soutenir le développement du PRES Normandie Université dans ses projets de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle de la Normandie par le biais d'une convention spécifique. A ce niveau, un partenariat va être étudié avec la Région Haute-Normandie dans le but d'homogénéiser les pratiques de soutien.

De même, une réflexion devra être engagée avec « l'axe Seine » du Grand Paris, et spécialement le potentiel scientifique du sud de l'Ile de France.

Prenant également en compte les complémentarités de la Basse-Normandie avec la Bretagne et les Pays de la Loire, notamment sur les thématiques santé-physique nucléaire, mer-littoral et agroalimentaire, la Région soutiendra les projets collaboratifs interrégionaux permettant d'atteindre une masse critique visible internationalement.

Indicateurs de contexte

- Nombre de Masters internationaux créés dans le cadre du PRES
- Analyse des flux d'étudiants entre la Haute et Basse-Normandie

Indicateurs de suivi de l'action régionale

- Nombre de projets accompagnés par le CRBN contribuant à soutenir la dimension interrégionale du PRES et montants alloués
- Autres à définir dans le cadre de conventions de coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche bas-normands

Les principes de mise en œuvre, de pilotage et de gouvernance du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Modalités de mise en œuvre

Ce SRESR présente une grille de lecture des objectifs stratégiques de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche, permettant aux partenaires (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités infrarégionales, pôles de compétitivité, représentants du monde économique) de proposer des actions visant à répondre à ces objectifs.

Une fois voté par les élus régionaux en assemblée plénière, les partenaires de la Région seront invités à proposer des actions visant à soutenir les ambitions et objectifs de ce Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bas-normand.

La Région disposera alors de divers outils lui permettant de soutenir ces actions : le Contrat de Projets Etat-Région, le Programme Opérationnel du FEDER, et les conventions bi ou multipartites. Ces dernières ont vocation à être signées avec tous les partenaires intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment, sans que cette liste soit exhaustive :

- les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes et le PRES Normandie Université.
- les pôles de compétitivité (dans le cadre des futurs contrats d'objectifs et de moyens) et les associations de filières,
- et plus généralement avec les représentants du monde socio-économique.

Ces conventions seront articulées autour des priorités du SRESR et intégreront des indicateurs permettant d'évaluer leur efficacité et efficacité. La reconduction de l'aide régionale sera subordonnée à l'analyse des résultats des actions engagées.

S'agissant de la problématique des « antennes universitaires », la Région s'autorise à participer à la mise en œuvre de conventions de sites rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant sur un « site secondaire » à travers la présence d'un établissement proposant des formations post-baccalauréats. Ces conventions territoriales répondraient alors à l'objectif 9 de ce SRESR.

Chaque convention partenariale mettra en avant les objectifs à atteindre, les actions mises en œuvre, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Pilotage et gouvernance

Le pilotage et la gouvernance du SRESR s'effectueront à deux niveaux.

Un comité de pilotage, rassemblant les partenaires associés à l'élaboration du SRES dont les membres du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et l'Innovation (CCRRI), aura pour tâche de suivre la mise en œuvre effective des conventions avec les différents partenaires de la Région, et d'analyser le tableau de bord de suivi qui sera élaboré après adoption du Schéma par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional, car dépendant des objectifs stratégiques.

Sur cette base, et en fonction de l'évolution du contexte économique et social, ce comité de pilotage soumettra à la Région des propositions d'adaptation des objectifs

stratégiques du SRESR. En d'autres termes, il suggérera en cas de besoin les adaptations de la stratégie au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, une conférence annuelle de l'enseignement supérieur et de la recherche régionale (voire interrégionale) sera mise en place par la Région. Elle sera composée notamment de tous les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche et représentants du monde économique liés à ces domaines.

La conférence aura pour objectif de présenter au plus grand nombre un état d'avancement de la mise en œuvre de ce SRESR. Elle constituera également un lieu d'échange, de partage et de diffusion de l'information entre partenaires.

Annexe : glossaire

AERES	Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
ANR	Agence Nationale de la Recherche
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAPDIGITAL	Cap Digital est le pôle de compétitivité des contenus et services numériques. Cap Digital vient en aide aux entreprises et laboratoires qui souhaitent monter des projets collaboratifs
CCRRI	Comité Consultatif Régional pour la Recherche et l'Innovation
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CIRIAM	Campus Industriel de Recherche et d'Innovation Appliquées aux Matériaux
CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CPER	Contrat de Projets Etat-Région
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CYCERON	Centre d'Imagerie Cérébrale et de Recherche en Neurosciences
DESIR	Désintégration, Excitation et Stockage d'Ions Radioactifs (EQUIPEX)
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EAMEA	Ecole des Applications Militaires de l'Energie Atomique
EMR	Energies Marines Renouvelables
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
EQUIPEX	Appel à projets « Equipements d'Excellence » visant à doter la France d'équipements scientifiques de taille intermédiaire de qualité, qui pourront bénéficier à l'ensemble des domaines de recherche
ESAM	Ecole Supérieure d'Arts & Médias de Caen/Cherbourg
ESITC	Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIM (Groupe)	Institut de Formation des CCI de la Manche regroupant 4 centres de formation dans la Manche
GANEX	Group ActiNide Extraction (LABEX)
GANIL	Grand Accélérateur National d'Ions Lourds
GENESIS	Groupe d'Etudes et de Nanoanalyses des Effets d'Irradiations
HADRON	RECherche fondamentale en HADRONthérapie (EQUIPEX coordonné par CYCERON)
IAE	Institut d'Administration des Entreprises
ICORE	Institut Fédératif de Recherche « Interactions Cellules Organismes Environnement »

INMEDIATS	Innovation-Médiation-Territoires. Programme visant à réduire les distances sociales, culturelles et territoriales dans la diffusion des sciences et techniques en proposant des modes d'accès innovants à celles-ci.
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
INTERREG	Programme européen dans le cadre de l'objectif "coopération territoriale européenne" financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER) se déclinant en trois volets : coopération transfrontalière, coopération transnationale et coopération interrégionale.
IRMA	Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés
IRON	Innovative Radiopharmaceuticals in Oncology and Neurology (LABEX)
ITII	Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie
IUFM	Instituts Universitaires de Formation des Maîtres
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LABEX	Appel à projets Laboratoires d'Excellence visant à sélectionner des laboratoires à visibilité internationale et à leur attribuer des moyens significatifs leur permettant de faire jeu égal avec leurs homologues étrangers, d'attirer des chercheurs et enseignants-chercheurs de renommée internationale, et de construire une politique intégrée de recherche, de formation et de valorisation de haut niveau
LMD	Licence Master Doctorat
MATRICE	Plateforme multifactorielle, multi-échelle et multidisciplinaire pour la mémoire individuelle et la mémoire sociale (EQUIPEX)
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MIRIADE	Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique
MOVEO	Pôle de compétitivité en R&D Automobile et Transports publics
MRSH	Maison de la Recherche en Sciences Humaines
NOVALOG	Pôle de compétitivité logistique
OSEO	Entreprise publique engagée dans la croissance des PME (aide à l'innovation, garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres, financement en partenariat)
PCRD	Programme-Cadre de Recherche et de Développement
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRES	pôles de recherche et d'enseignement supérieur
RUNN	Réseau Universitaire Numérique Normand
SHS	Sciences Humaines et Sociales
STIC	Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
STS	Section de Technicien Supérieur
SYNORG	Synthèse organique des molécules au vivant (LABEX)
TES	Pôle de compétitivité Transactions Electroniques Sécurisées
TPE	Très Petites Entreprises
UCBN	Université de Caen Basse-Normandie
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience